





*Mairie de Rieutort de Randon*  
**48700 RIEUTORT DE RANDON**

 **04.66.42.98.74**

 **04.66.47.39.98**

## **Compte rendu réunion du Conseil Communautaire du 23 juillet 2008**

L'assemblée délibérante de la Communauté de communes de la Terre de Randon s'est réunie le 23 juillet 2008 à 8 h 30 dans la Salle du Conseil de la Mairie de Saint-Amans sous la présidence de Monsieur Patrice Saint-Léger.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs Bergonhe, Brunel, Gervais, Calmels, Sartre, Bonnal, Trauchessec, Goareguer, Meynier, Valentin, Recoulin, Fleury de la Ruelle, Crespin, Bourgade, Terrisson, Amarger, Rousset, Jaffuel, Delrue, Saint-Léger, Delmas, Molling, Jalbert, Gerbal

Avaient donné pouvoir, Messieurs Viala et Velay.

Etaient absents excusés, Messieurs Cornut, Amat, Boulagnon, Compeyron.

### **I - L'assemblée a adopté les différentes délibérations suivantes,**

#### **➤ Lotissement Lachamp : un acte de vente unique**

Faisant référence à la délibération du Conseil communautaire en date du 16 novembre 2007, M. le Président a présenté son intention de modifier les termes de l'acquisition des parcelles appartenant à Mme Chantal Coquillo, (Parcelles 282, 285, 705, 707) afin de réduire les frais notariés, en établissant un seul acte.

Le prix des quatre parcelles reste établi à 5 euros le m<sup>2</sup>. Le règlement des parcelles 285 et 707 pour un montant de 38 670 euros s'effectuera à la signature de l'acte ; les parcelles 705 et 282 seront réglées pour un montant de 36 670 euros en 2010.

Monsieur le Président a par ailleurs informé l'assemblée du lancement des consultations auprès de 3 bureaux de géomètres, (Boissonade, Couêt et Grégoire Fagge).

➤ **Octroi de l'indemnité de Conseil au Trésorier Principal.**

Monsieur le Président a rappelé la nécessité de renouveler la délibération adoptant l'indemnité de conseil versée au comptable du Trésor suite au renouvellement du conseil communautaire et à la prise de fonction, par Monsieur Dominique Signe, à la Trésorerie Générale de Mende en janvier 2008.

➤ **Utilisation du bus par les écoles : hausse tarifaire**

Il a été rappelé que le tarif actuel de 0,80 euro / km, (tarif facturé par la Communauté des communes aux différentes écoles lorsqu'elles utilisent le bus conduit par M. Yann Boutavin), a été voté en 2002. Compte tenu de l'augmentation subie du prix du gasoil (40% depuis 2002), il a été voté une hausse du tarif de 20%, soit 0,96 euro / km qui sera applicable dès la rentrée scolaire 2008.

Observation : *Il a été soulevé la possibilité d'utiliser le bus à d'autres fins que le transport des enfants et notamment à l'occasion de sorties des personnes du troisième âge. Les difficultés seraient alors de trouver un chauffeur habilité et de contracter les assurances appropriées. Face à ces contraintes, il a été décidé de limiter l'utilisation du bus aux sorties scolaires.*

➤ **Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale : délégué suppléant**

Il a brièvement été rappelé la mission remplie par la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale qui a établi une antenne cantonale à Rieutort-de-Randon. Melle Cécile Delmas est chargée d'en assurer le fonctionnement.

Monsieur Didier Brunel a été nommé délégué suppléant.

Il a été rappelé que les votes des communes représentent 50% des voix.

➤ **Acquisition de matériels pour animation sportive-demande de subvention**

Monsieur Didier Brunel, vice-président, a soumis sa demande d'acquérir divers petits matériels nécessaires aux animations sportives et culturelles qui sont proposées par la Communauté de communes aux différentes écoles. Cette demande répond aux exigences du gouvernement en la matière.

Il a été convenu de solliciter l'aide du Conseil Général et d'établir pour cela le dossier adéquat.

La Communauté de communes financerait le différentiel, toutefois les achats resteraient tributaires de l'octroi de la subvention.

➤ **La Laiterie du Chastel-Nouvel**

L'assemblée a été informée de l'état de résolution des problèmes d'exploitation rencontrés par la Laiterie. En effet, ils ont du remplacer la cuve servant à la fabrication des

yaourts brassés. Celle-ci n'étant pas adaptée, elle ne permettait pas d'obtenir un produit de qualité. Le processus de production est revenu aux normes depuis une quinzaine de jours.

Il a été précisé que l'acte notarié, établissant le Credit-bail, sera établi en septembre 2008 ; le 1<sup>er</sup> loyer ayant été fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2008

## **II – Les dossiers en cours ont été évoqués,**

### **➤ Projet de définition de la ZDE**

Monsieur le Président a rappelé la mission confiée à BRL dans le cadre de la phase de lancement du projet éolien. Ils disposent de 6 mois pour réaliser une étude évaluant les critères déterminants :

1. Le potentiel éolien : appréciation des différents sites ;
2. La faisabilité technique : au niveau du raccordement électrique ;
3. L'intégration géographique : compatibilité environnementale, respects des critères techniques.

A partir de ces évaluations, l'étude proposera les zones les plus appropriées à l'implantation des éoliennes.

A la demande de l'assemblée, Monsieur le Président a précisé que les bénéficiaires des retombées économiques seront : la commune accueillante, la communauté de communes et le département.

Par ailleurs, il a rappelé la possibilité de formuler des remarques au sujet questionnaire préétabli par BRL (à communiquer avant la fin juillet). A ce sujet, M. Bourgade a proposé de rajouter au questionnaire une identification sociologique de la personne interrogée.

Observation : *L'assemblée a soulevé la question du mode de distribution du questionnaire aux habitants des communes. Monsieur le Président a précisé qu'elles disposeraient d'une entière liberté à ce sujet ; il a par ailleurs évoqué la possibilité d'une publicité dans un journal local invitant chacun à retirer un exemplaire du questionnaire en mairie.*

### **➤ Le Tracto-Pelle**

Les consultations sont en cours.

### **➤ Installation d'un médecin à Rieutort-de-Randon**

Madame Delrue ayant abordé le sujet, Monsieur le Président a précisé que les démarches de publication de la vacance d'un poste de Médecin sur la Commune de Rieutort-de-Randon, (devant être effectuées auprès des instances départementales), ont été réalisées.

A ce jour, différents postulants se sont présentés mais aucun ne pouvait prétendre exercer de façon permanente et stable sur le moyen-long terme. Monsieur le Président précise qu'il reste proche de cette question.

### **III – Différents points supplémentaires ont été abordés,**

#### **➤ Appui administratif à la commune de Saint-Amans – Aménagement Ecole**

La mairie de Saint-Amans a été approchée par l'Inspecteur de l'Education Nationale afin de réaliser, dans les meilleurs délais, la mise aux normes des locaux accueillant l'école. Il est rappelé que l'école de Saint-Amans fonctionne avec une Caisse des Ecoles regroupant les communes de Saint-Amans, Saint-Gal, Les Laubies et Ribennes.

La Communauté de communes ne dispose pas des compétences permettant de prendre en charge intégralement ce dossier. Toutefois, à la demande de Madame le Maire, elle propose d'apporter une aide logistique et administrative (consultations, élaboration du plan de financement avec la Caisse des Ecoles et la commune de Saint-Amans, mise en place des dossiers de demandes de subvention).

La Communauté a approuvé cette appui administratif.

#### **➤ Equipement des communes en défibrillateurs**

M. Privat Rousset a soulevé la question de l'équipement des communes en défibrillateur. A ce sujet, il a rappelé qu'un achat groupé de 16 appareils à Mende a permis un coût d'acquisition unitaire de 2400 euros. Il n'a pas été émis d'avis contraire, liberté est laissée aux communes de formuler leur souhait d'acquérir ces appareils.

*Observation : La communauté de communes propose de centraliser ces demandes afin d'établir une éventuelle commande groupée.*

#### **➤ Projet de St Gal : Création d'un Observatoire Astronomique**

Monsieur Jean-Luc Goareguer a rappelé le projet porté par sa commune concernant la création d'un Observatoire Astronomique. Face au caractère complexe et innovant du projet, il a sollicité Monsieur le Président afin que la Communauté de communes lui apporte son soutien. Le thème du projet suscite l'intérêt de la Communauté de communes. Toutefois il reste nécessaire de réaliser, préalablement à tout engagement, une étude de faisabilité financière et technique. La réflexion sur l'avenir de ce projet est engagée.

#### **➤ Secrétariat Communauté de communes**

Monsieur le Président a soulevé la question d'augmenter les heures de secrétariat à la Communauté de communes. En effet, le nombre d'heures actuel ne permet pas de couvrir intégralement l'ensemble des travaux, beaucoup de dossiers étant alors traités dans l'urgence.

L'assemblée a approuvé et reconnu l'insuffisance des heures de secrétariat face à l'ampleur grandissante des tâches administratives.